



Aujourd'hui, les
quatre tours des
anciennes murailles
deviennent fenêtres
sur l'avenir d'une
ville nouvelle

MAIRIE *VILLENEUVE DE BERG*

Il y a 7 siècles...trois
fleurs de Lys pour le
Roi, la crosse de
l'Abbé pour les
moines. Une naissance
pleine de promesses



ARRETE MUNICIPAL N°2020- 59

CRISE SANITAIRE COVID 19

EVENEMENTS SPORTIFS EN PRESENCE PUBLIQUE ET GESTION DES ESPACES INTERIEURS COUVERTS

CLOS DES STADES DE FOOTBALL ET DE RUGBY A VILLENEUVE DE BERG

Madame le maire de la Commune de Villeneuve de Berg,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 inclus et L 2213-6

CONSIDERANT la crise sanitaire COVID 19 et les protocoles sanitaires en lien avec les événements sportifs en présence publique

CONSIDERANT la préparation des événements sportifs (entraînements et compétitions officielles) en présence publique et la gestion corollaire des espaces intérieurs couverts clos (vestiaires, sanitaires) des installations sportives communales relatives à la pratique du football et du rugby

CONSIDERANT la réunion de travail et de concertation du jeudi 12 août en présence des dirigeants des associations sportives du football et du rugby

ARRETE

ARTICLE 1 : en ce qui concerne les installations sportives liées à la pratique du football au N°421 rue Lazare Durif : l'accès aux espaces intérieurs couverts clos tels que vestiaires, sanitaires est strictement interdit à tout public à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : en ce qui concerne les installations sportives liées à la pratique du rugby aux N°21 et 26 voie du rugby : l'accès aux espaces couverts clos tels que vestiaires, sanitaires est strictement interdit à tout public à compter de ce jour.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera communiqué aux dirigeants des deux associations sportives football et rugby

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera affiché à la mairie ainsi que sur les deux sites sportifs

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie, sur le panneau d'affichage électronique et par voie de presse

ARTICLE 6 : Madame le maire de Villeneuve de Berg ou son représentant (service police municipale) est chargé de l'exécution du présent arrêté

Pour extrait conforme

A Villeneuve de Berg

le **14 AOUT 2020**

Sylvie DUBOIS

Maire de Villeneuve de Berg

